

## 66. LETTRE

Aux cor-évêques.

On n'observait plus les règlements dans le choix des personnes qu'on élevait au sacerdoce. Saint Basile se plaint de cet abus. Il dit qu'on ne choisissait que ceux dont les diacres et les prêtres rendaient un bon témoignage aux cor-évêques, qui ne les ordonnaient qu'après avoir averti les évêques du diocèse dont ils étaient.

J'ai beaucoup de chagrin de voir le peu de cas qu'on fait des anciens canons, et que la bonne discipline est bannie des Églises. Je crains que cette négligence n'apporte beaucoup de confusion aux affaires ecclésiastiques. On ne recevait autrefois les ministres qu'après les avoir éprouvé longtemps; on faisait un examen rigoureux de leur vie passée; on s'informait s'ils n'étaient point médisants, ivrognes, querelleurs, s'ils avaient été réguliers pendant leur jeunesse, et s'ils possédaient les qualités nécessaires pour acquérir la sainteté, sans laquelle il est impossible de voir Dieu. Voilà ce que les prêtres avoient soin d'examiner conjointement avec les diacres qui les accompagnaient. Ils faisaient ensuite leur rapport aux cor-évêques, qui prenaient les suffrages des témoins, et après en avoir donné avis aux évêques, on admettait le prosélyte au rang des prêtres. Maintenant on commence par nous donner l'exclusion, on ne songe point à nous faire le rapport des informations et vous vous attirez toute l'autorité dans cette affaire, que l'on traite avec une extrême négligence; vous l'abandonnez aux prêtres et aux diacres, qui sans examiner les mœurs des ministres choisissent ceux qu'ils veulent de leurs parents, ou de leurs amis, et remplissent l'Église d'indignes sujets. On compte plusieurs ministres dans chaque bourg, mais on n'en trouve point qui soit capable de remplir son ministère, comme vous le dites vous même, et vous avouez que vous manquez de gens pour les élections. Comme le mal est si grand qu'il paraît maintenant sans remède, et que plusieurs dans la crainte qu'on ne les enrôle pour en faire des soldats m'ingèrent dans le ministère, je me suis cru obligé de renouveler les canons des pères; je vous écris afin que vous me donniez le catalogue des ministres de chaque bourg, et que je sache quelle vie ils mènent, et qui les a introduits. Il faut que vous ayez aussi un catalogue tout semblable qu'on puisse confronter avec le mien, et qu'il ne soit permis à personne de s'inscrire quand il le voudra. Après le premier avertissement on remettra au rang des laïques ceux qui ont été introduits par les prêtres; qu'on les examine de nouveau, et l'on recevra ceux à qui vous aurez donné votre suffrage. Purgez l'Église de ces indignes sujets, et ne recevez à l'avenir que ceux que vous jugerez dignes de ce ministère; mais ne les mettez point au nombre des prêtres sans m'en avertir, et sachez que tous ceux qu'on aura appelés au ministère sans ma participation seront remis au rang des laïques.